

Je mettrai fin à mes remarques en disant simplement que le réaménagement massif d'un secteur important de Toronto exige une attention générale et critique et un examen public qui devront être fonction de l'importance de cette expansion elle-même. Voilà bien la philosophie qui devrait inspirer tout examen sérieux de la question. La qualité de la vie est devenue une inquiétude fondamentale. Le plus gros n'est plus nécessairement le meilleur. L'expansion ne suppose pas une construction plus étendue ou même un gigantisme. L'expansion doit viser une amélioration qualitative des conditions de vie et de travail des citoyens de cette ville, laquelle constitue une des plus grandes régions métropolitaines de notre pays.

Je veux avoir l'avis du ministre. Je sais fort bien que le secrétaire parlementaire ne sera pas en mesure de répondre à toutes ces questions ce soir, mais je tiens à ce qu'il sache que je me préoccupe de cette question ainsi que d'autres députés qui représentent d'autres circonscriptions—et j'en vois un à la Chambre ce soir—et que nous verrons à ce que la population participe à ce projet géant qui influera sur l'avenir et la vie d'un très grand nombre de citoyens dans cette région.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le député de Greenwood (M. Brewin) a mentionné deux aspects essentiels dans les questions qu'il a posées au ministre des Transports (M. Jamieson) le 10 décembre au sujet du projet Metro Centre de Toronto. Il a demandé, d'abord, si l'on avait établi dans le projet Metro Centre, une liaison intergouvernementale à l'égard des questions comme celle des transports.

Monsieur l'Orateur, on a constitué plusieurs comités. Le comité de liaison intergouvernementale se compose de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de l'agglomération métropolitaine de Toronto et de la ville de Toronto elle-même. De plus, il y a un autre groupe, le comité intergouvernemental de coordination technique, qui se compose lui aussi de représentants de divers ministères du fédéral, de l'Ontario, de l'agglomération de Toronto, et de la ville de Toronto. C'est à ce niveau que sont étudiés les problèmes qui relèvent de plusieurs paliers de gouvernement, et il existe une coordination complète dans le domaine des transports.

• (10.20 p.m.)

La seconde question qu'a posée le député était celle de savoir si le gouvernement avait entrepris des études en vue de déterminer les besoins en transport de la région de Toronto. La réponse est évidemment oui. Bon nombre d'études ont été entreprises sous l'égide du gouvernement fédéral. Le ministre en a mentionné une, l'étude sur le transport des voyageurs de banlieue de Toronto. Elle comprend des représentants des deux principales sociétés ferroviaires, d'Ottawa et de la province, du Toronto métropolitain et de la Toronto Transit Commission. On s'affaire à tous les niveaux à assurer une collaboration et une liaison efficaces entre tous ceux qui sont en cause et entre les secteurs public et privé.

Pour ce qui est des nombreux autres points qu'a soulevés le député, il ne fait aucun doute, selon moi, que la plupart d'eux doivent faire partie des études en cours. J'ai toutefois bien pris note des points mentionnés et j'attirerai l'attention du ministre sur ceux-ci.

[M. Brewin.]

L'AGRICULTURE—L'AIDE SPÉCIALE AUX EXPOSITIONS— LE CAS DE LA CATÉGORIE D

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voulais, par la question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture (M. Olson) le 15 décembre, lui demander d'étendre le programme de prêts de 10 millions de dollars qu'on a annoncé récemment pour les catégories A et B à la catégorie C et aux petites localités du pays. Vous avez dit que cette question n'était pas urgente parce que les expositions n'avaient pas lieu à ce temps-ci de l'année. Je vous rappelle toutefois que ce montant fait partie du budget d'urgence présenté par le ministre des Finances (M. Benson), en octobre, pour créer des emplois d'hiver, ce qui confère donc un caractère urgent à cette question.

J'applaudis à la décision du gouvernement de permettre aux comités d'exposition d'emprunter à faible taux d'intérêt non seulement en vue des travaux d'hivers mais dans le cadre d'un programme permanent et je crois que le ministre projette de libérer 100 millions en prêts au cours des 15 prochaines années. Ces prêts pourront atteindre 90 p. 100 du coût des bâtiments et être remboursés sur 30 ans. Avec des taux minimums, soit un peu plus d'un pour cent supérieurs au taux d'emprunt du gouvernement fédéral, il est facile de voir que la valeur de ce programme ne peut-être mise en doute. Ces bâtiments serviront non seulement à des fins agricoles mais également à des activités communautaires, récréatives et sportives.

Néanmoins, ayant exposé tous les aspects positifs de ce programme, je dois passer aux aspects négatifs. Ce programme n'intéresse que les expositions de catégorie A et B qui se trouvent uniquement dans les grands centres. Dans sa forme actuelle il n'intéressera, je crois, qu'une ville du nord de l'Ontario, soit Thunder Bay, où se déroulent des expositions de classe B. Les collectivités n'ayant pas de comité d'exposition n'auront pas droit à ce programme. Il y a dans ma circonscription, cinq foires qui sont toutes de catégorie C. Elles se tiennent à Bruce Mines, Iron Bridge, Massey, Providence Bay et Manitowaning. Chacune de ces foires contribue de façon exceptionnelle au bien-être de la collectivité. Ceux qui en sont chargés font diligence chaque année pour améliorer leurs expositions annuelles, le champ de foire et les édifices d'exposition. Ils le font bénévolement. Leur seule récompense est la satisfaction qu'ils ressentent d'avoir amélioré et aidé leur collectivité.

Le programme actuel devrait servir aux conseils d'administration des petites comme des grandes foires. Le gouvernement ontarien accorde des subventions jusqu'à concurrence de \$10,000 pour des dépenses totales de \$40,000 engagées pour la construction d'édifices communautaires. Elle sont accordées à toutes les collectivités et les foires, petites et grandes. Le gouvernement ontarien accorde des subventions alors que le programme fédéral prévoit simplement des prêts. Il n'en coûterait pas cher au gouvernement fédéral de prendre exemple sur la province. En réalité, ce programme nous permet seulement d'utiliser la faculté d'emprunt du gouvernement fédéral pour aider les collectivités à construire ces édifices publics au moindre coût possible.